Accord UE/États-Unis sur les transferts de données, le point de vue d'Éric Dénécé

ojim.fr/eric-denece-transferts-de-donnees-ue-etatsunis/

April 10, 2022



10 avril 2022

Temps de lecture : 3 minutes

10 avril 2022

Éric Dénécé, docteur en sciences politiques, ancien officier de renseignement au sein de la Marine nationale, chargé de mission pour soutenir la résistance anticommuniste au Cambodge, chercheur, écrivain, enseignant, fondateur de l'unité d'intelligence économique de Geos, est un excellent connaisseur de la politique américaine et de son soft power. Il est revenu sur les accords du 25 mars 2022 entre Ursula von der Leyen et Joe Biden sur les transferts de données, nous en soulignons quelques points.

Les transferts de données

Le site de l'UE « European Data Protection Supervisor » précise :

« Le transfert des données à caractère personnel hors de l'UE n'est autorisé que sous certaines conditions telles qu'énoncées dans la directive 95/46/CE ainsi que dans le règlement général sur la protection des données qui sera pleinement applicable à partir de mai 2018. Si un pays est considéré par la Commission européenne comme offrant un niveau de protection adéquat , il sera soumis aux mêmes règles qu'un État membre de l'UE, ce qui signifie que le destinataire des données dans cet État ne sera pas tenu de prendre des mesures spécifiques pour permettre le transfert. Le transfert de données vers un pays sans une décision relative à l'adéquation du niveau de protection des données exige des garanties appropriées, telles que des clauses contractuelles types ou des règles d'entreprise contraignantes. Des dérogations à cette règle peuvent être obtenues dans des cas très spécifiques. Le Comité européen de la protection des données, dont le CEPD est membre, fournira à la Commission des avis sur ce sujet ».

Les accords du 25 mars 2022

Ces accords bouleversent le schéma de protection des européens. Un premier accord sur les transferts de données personnelles des citoyens de l'UE vers les États-Unis avait été invalidé par la Cour de justice de l'UE en juillet 2020. La Cour avait estimé que les garanties de sécurité en matière de données n'étaient pas respectées aux États-Unis. La loi américaine sur le *Foreign Intelligence Surveillance Act* donne aux américains toute liberté pour utiliser les données d'un pays étranger.

À la faveur du conflit russo-ukrainien, c'est cet équilibre qui a été renversé par Ursula von der Leyden en accordant aux américains toute licence pour exploiter les données des européens. Par ce texte, « les Américains peuvent piocher dans les données que nous leur transmettons comme ils le veulent en utilisant l'argument de la sécurité nationale, ce qui ouvre la porte à tous les abus ». Ceci sans réciprocité.

Éric Dénécé ajoute « On sait que toutes les écoutes de la NSA faites depuis 2002 au titre de la lutte contre le terrorisme ont servi à la guerre économique et non pas à la lutte contre les attentats. La récente affaire des sous-marins australiens dont la construction est passée en un tour de main de la France aux États-Unis et au Royaume Uni en est une illustration récente parmi bien d'autres exemples. Seigneur, garde-moi de mes amis, de mes ennemis je m'en charge, disait le roi de Macédoine Antigone II Doson. Une citation qui semble toujours d'actualité.

Pour ceux qui s'intéressent au monde du renseignement, nous avons publié un dossier numérique complet sur les activités des services britanniques via le site Bellingcat, utilisé par les médias pour couvrir la guerre russo-ukrainienne comme nous l'avons montré pour Libération.

Le dossier complet est offert aux donateurs de l'Observatoire.

- Vous pouvez donner par chèque libellé à l'ordre de *OJIM* et à nous adresser à OJIM 48 boulevard de la Bastille, 75012 Paris.
- Ou en ligne sur ojim.fr/faireundon/

Tous les dons sont éligibles à un reçu fiscal de 66% du montant du don. Les dons égaux ou supérieurs à 50€ permettent de recevoir une des brochures imprimées de l'Ojim.



Ce contenu est mis à disposition selon les termes de la <u>Licence Creative Commons</u> <u>Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International</u>. Mots-clefs : <u>Éric Dénécé</u>, <u>espionnage</u>, <u>European Data Protection Supervisor</u>, <u>Union européenne</u>, <u>Ursula von der Leyen</u>

Voir aussi



Veille médias

Le Grand Remplacement sur LCP, approximations et manipulations

par <u>Observatoire du journalisme</u> 11 avril 2022